

## COMMUNIQUE DE PRESSE

page 1/1

### protection des passages piétons : mise en service des dispositifs feux rouges

Afin d'assurer la protection des piétons sur des carrefours particulièrement accidentogènes, deux « dispositifs feux rouges » ont été mis en service ce mardi 15 décembre 2009 à 0 heures aux :

- carrefour boulevard Claude Debussy / chemin d'Odos, sens de contrôle Ouest/Est
- carrefour chemin d'Azereix / boulevard De Lattre de Tassigny, sens de contrôle Ouest/Est.

Sur ces deux carrefours, ces sept dernières années, il a été constaté 38 accidents corporels de la circulation, qui ont occasionné 5 blessés graves et 31 blessés légers.

Ces équipements de contrôle ont pour objectif principal de **réduire le nombre d'accidents aux carrefours dans nos villes en assurant le strict respect des feux tricolores.**

Ces radars visent en particulier à mieux protéger **les piétons qui traversent sur les passages protégés et les autres usagers vulnérables (cyclistes et deux-roues motorisés), qui s'engagent à bon droit dans un carrefour.**

Les contrevenants seront passibles d'une amende forfaitaire de 135 € et d'un retrait de 4 points sur leur permis de conduire.